



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 38 : Autres questions à examiner par la Commission technique

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU TRANSPORT AÉRIEN

(Note présentée par l'Indonésie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'objectif de la présente note est de résumer les progrès faits par l'Indonésie dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines de l'aviation.

Le développement des ressources humaines dans le domaine de l'aviation est assuré par le Centre de développement des ressources humaines du transport aérien (ATHRDC), du Ministère des transports de l'Indonésie. L'ATHRDC a six écoles aéronautiques situées dans différentes parties de l'Indonésie, à savoir l'Institut de l'aviation civile de l'Indonésie à Curug ; l'Académie technique et de sécurité de l'aviation située à Makassar, Surabaya et Medan ; et le Bureau de formation aéronautique situé à Palembang et Jayapura.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à accorder une certaine priorité aux activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines ;
- à demander au Secrétaire général de partager les informations sur les activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines dont ont besoin les États, les organisations et les partenaires de l'industrie ;
- à faciliter et coordonner les activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines et à tenir compte des organisations et des programmes régionaux.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique – <i>Sécurité</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 L'aviation en Indonésie croît rapidement, avec des flux de trafic et des flottes de compagnies aériennes qui augmentent en conséquence. Cette situation a un impact direct sur les besoins en professionnels de l'aviation formés, aussi bien en quantité qu'en qualité.

1.2 Afin de s'assurer que le développement des ressources humaines pour l'aviation en Indonésie suit le rythme de l'accroissement des besoins et reste durable, le Gouvernement a organisé, coordonné et abrité des réunions, des cours et des séminaires dans les domaines techniques de l'aviation, afin d'améliorer la sécurité et la sûreté de l'aviation en Indonésie et de développer les ressources humaines.

1.3 L'Agence pour le développement des ressources humaines dans le domaine des transports (HRDTA) est une agence du Ministère des transports de la République de l'Indonésie chargée du développement des ressources humaines pour tous les modes de transport.

1.4 Dans le domaine de l'aviation, les activités de développement des ressources humaines sont menées par le Centre de développement des ressources humaines du transport aérien (ATHRDC).

1.5 Le Centre de développement des ressources humaines du transport aérien (ATHRDC) met en œuvre l'éducation et la formation aéronautiques en Indonésie et dispense tous les programmes connexes.

2. FORMATION AÉRONAUTIQUE EN INDONÉSIE

2.1 Centres de formation

2.1.1 Les centres de formation coordonnés par l'ATHRDC sont :

- a) l'Institut de l'aviation civile de l'Indonésie (ICAI) ;
- b) l'Académie de la sécurité et de l'ingénierie de l'aviation civile de Medan (CASEA de Medan) ;
- c) l'Académie de la sécurité et de l'ingénierie de l'aviation civile de Surabaya (CASEA de Surabaya) ;
- d) l'Académie de la sécurité et de l'ingénierie de l'aviation civile de Makassar (CASEA de Makassar) ;
- e) le Bureau de la formation aéronautique de Palembang (CATO de Palembang) ;
- f) le Bureau de la formation aéronautique de Jayapura (CATO de Jayapura).

2.1.2 Afin d'améliorer la capacité de formation de l'Indonésie surtout pour les programmes de formation des pilotes, l'ATHRDC a récemment établi une nouvelle école de formation des pilotes à Banyuwangi, à l'est de Java.

2.2 Programmes de formation

2.2.1 Des programmes de formation sont dispensés comme programmes de formation de courte durée et de formation ab-initio depuis le niveau Diplôme 1 jusqu'au niveau Diplôme 4.

2.2.2 Les programmes d'éducation et de formation dispensés peuvent être divisés en quatre départements de formation, à savoir :

- a) le Département de formation des pilotes qui comprend le programme de formation des pilotes d'aéronefs à voilure fixe, le programme de formation des pilotes à voilure tournante, et le programme de formation des agents techniques d'exploitation ;
- b) le Département de formation à la sécurité de l'aviation, qui comprend le programme de formation au contrôle de la circulation aérienne (ATC), le programme de formation aux services d'information aéronautique, le programme de formation en télécommunications aéronautiques, et le programme de formation à la lutte contre l'incendie aux aéroports ;
- c) le Département de formation aux techniques aéronautiques, qui comprend le programme de formation en maintenance d'aéronef, le programme de formation en télécommunications aéronautiques et navigation aérienne, le programme de formation en électricité d'aéroport, le programme de formation en mécanique d'aéroport, et le programme de formation à la construction des aéroports et des pistes ;
- d) le Département de formation à la gestion aéronautique, qui comprend le programme de formation à la gestion de l'aviation, le programme de formation à l'exploitation des aéroports, et le programme de formation en administration de l'aviation.

3. ANALYSE

3.1 Nécessité du développement

3.1.1 La force économique du pays et la croissance de la classe moyenne sont les moteurs de la croissance rapide de l'industrie aéronautique en Indonésie.

3.1.2 La croissance de l'industrie aéronautique crée un besoin d'augmentation rapide d'un personnel aéronautique éduqué et formé, surtout des pilotes et des ingénieurs de maintenance d'aéronef.

3.1.3 La priorité de l'ATHRDC consiste à satisfaire les besoins en pilotes et en ingénieurs de maintenance d'aéronef en améliorant la capacité et la qualité de ces programmes de formation spécifiques.

3.1.4 Pour ce qui est du programme de formation des pilotes, la capacité de formation est en train de s'améliorer avec la construction de nouvelles écoles de formation de pilotes.

3.1.5 En ce qui concerne le programme de formation à la maintenance d'aéronef, des centres supplémentaires de formation en maintenance d'aéronef sont en train d'être créés et la qualité de la formation en train de s'améliorer pour satisfaire les exigences supplémentaires, notamment celles de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA).

3.2 **Formation au pilotage**

3.2.1 L'Indonésie a besoin de quelque 800 nouveaux pilotes chaque année étant donné que l'industrie aéronautique du pays croît à un rythme sans précédent.

3.2.2 Actuellement, il existe en Indonésie 14 centres de formation de pilotes, dont deux appartiennent au Gouvernement, à savoir : l'Institut de l'aviation civile de l'Indonésie (ICAI) et l'École de pilotage de Banyuwangi (BPS) – créée en 2013, sous la coordination de l'ATHRDC.

3.2.3 L'ICAI devrait former 200 nouveaux pilotes chaque année, et la BPS 12.

3.2.4 L'ATHRDC prévoit d'ajouter davantage d'écoles de formation de pilotes à Sumatra et à Sulawesi. On prévoit ainsi que d'ici 2016, l'ATHRDC produira 500 nouveaux pilotes chaque année.

3.2.5 L'accroissement du nombre d'instituts de formation de pilotes par l'ATHRDC se fait en collaboration avec des partenaires, notamment la société Boeing.

3.3 **Formation à la maintenance des aéronefs**

3.3.1 Le développement de la formation en maintenance des aéronefs implique la création de centres supplémentaires de formation dans ce domaine.

3.3.2 Par ailleurs, l'ATHRDC cherche à améliorer la qualité des centres de formation à la maintenance des aéronefs, entre autres, par la coopération et la reconnaissance internationales.

3.3.3 À l'ICAI, l'AESA a établi un second site d'examen en 2011, et on prévoit que l'ICAI pourra dispenser la formation de l'AESA sur ce site.

3.4 **Formation en CNS/ATM**

3.4.1 L'Indonésie et l'OACI ont signé un accord de service de gestion en 2009.

3.4.2 L'un des projets prévus dans le cadre de cet accord est un projet d'assistance pour le développement de la formation en CNS/ATM en Indonésie.

3.4.3 Avec ce projet, l'Indonésie pourra former du personnel CNS/ATM y compris le personnel ATC pour satisfaire les besoins en personnel CNS/ATM du pays.

3.5 **Coordination des activités de renforcement des capacités en matière de formation**

3.5.1 L'Indonésie entreprend des activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines avec des partenaires provenant d'autres pays. Parallèlement, d'autres États contractants mènent aussi les mêmes activités et par conséquent, les instructeurs ne sont pas disponibles en grand nombre, et le temps ainsi que les ressources financières sont limités. Ainsi, il faut une plus grande visibilité et une meilleure coordination de ces activités, afin de pouvoir mieux utiliser les ressources disponibles. La coordination et la gestion des ressources destinées au renforcement des capacités dans le domaine de la formation sont particulièrement importantes dans ce contexte.

3.5.2 L'OACI est bien placée pour jouer ce rôle de coordination. Pour ce faire, il faudra qu'elle dispose d'informations suffisantes sur les activités prévues et organisées par les autres entités. À cette fin, les États, les organisations et les partenaires de l'industrie doivent être encouragés à partager les renseignements avec l'OACI sur leurs initiatives respectives.

4. **SUITE À DONNER**

4.1 L'Assemblée est invitée :

- a) à accorder une certaine priorité aux activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines ;
- b) à demander au Secrétaire général de partager les informations sur les activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines dont ont besoin les États, les organisations et les partenaires de l'industrie ;
- c) à faciliter et coordonner les activités de renforcement des capacités en matière de développement des ressources humaines, et à tenir compte des organisations et des programmes régionaux.